

# NOTIFICATION AUX PARTIES

No. 2025/025

Genève, le 27 février 2025

CONCERNE :

Invitation aux webinaires concernant les rapports annuels CITES sur le commerce illégal et la base de données CITES sur le commerce illégal

1. À sa 19<sup>e</sup> session (CoP19, Panama, 2022), la Conférence des Parties a adopté le paragraphe b) de la décision 19.80, relative aux *Rapports annuels sur le commerce illégal*, comme suit :

**À l'adresse du Secrétariat**

**19.80** *Sous réserve d'un financement externe disponible, le Secrétariat :*

[...]

- b) s'emploie à soutenir l'amélioration des taux globaux de soumission par les Parties des rapports annuels sur le commerce illégal, conformément aux dispositions de la résolution Conf. 11.17 (Rev. CoP19), Rapports nationaux, et l'amélioration de la qualité des données soumises en faisant un meilleur usage des Lignes directrices pour la préparation et la soumission des rapports annuels CITES sur le commerce illégal.*

2. Le Secrétariat, en réponse à ce qui précède et en collaboration avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC), invite les Parties à participer à deux webinaires portant sur la réalisation des [Rapports annuels CITES sur le commerce illégal](#) à l'aide des [Lignes directrices pour la préparation et la soumission des rapports annuels CITES sur le commerce illégal](#). Ces webinaires permettront de fournir des orientations aux Parties ainsi que de partager des informations sur l'usage des données saisies dans la [base de données CITES sur le commerce illégal](#) par le biais de sa plateforme de diffusion des données.

**Public visé**

3. Les représentants des organes de gestion CITES, les douanes, la police et toutes les autres agences nationales chargées de faire appliquer les lois relatives aux espèces sauvages sont encouragés à participer à ces webinaires. La participation est limitée aux représentants des autorités gouvernementales uniquement, et les inscriptions feront l'objet d'une vérification par le Secrétariat de la CITES. Dans la mesure où les États membres des Nations Unies s'efforcent de réaliser le cinquième objectif de développement durable portant sur l'égalité des sexes, le Secrétariat encourage la participation de représentantes aux webinaires.

## **Organisation et inscription**

4. Le premier webinaire se tiendra en anglais avec un service d'interprétation en espagnol sur la plateforme Zoom, à la date suivante :

**19 mars 2025**

**16:00 - 17:40 (CET)**

**Cliquez [ici](#) pour vous inscrire au webinaire**

5. Le second webinaire se tiendra en anglais avec un service d'interprétation en français sur la plateforme Zoom, à la date suivante :

**25 mars 2025**

**10:00 - 11:40 (CET)**

**Cliquez [ici](#) pour vous inscrire au webinaire**

6. Les participants sont priés de confirmer d'ici le **17 mars 2025** leur participation au webinaire souhaité. Pour ce faire, les participants doivent s'inscrire via l'un des deux liens ci-dessus.
7. Les participants inscrits et approuvés recevront en amont du webinaire un lien d'accès vers la réunion ainsi que des informations complémentaires.
8. Pour en savoir plus sur l'inscription, veuillez contacter l'UNODC ([unodc-wildlifecrime@un.org](mailto:unodc-wildlifecrime@un.org)).